

**SOMMET POUR
L'ACTION SUR
L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE :**



**Le Togo
présente son
plan IA au
sommet de Paris** #6

Bonne et heureuse année
2025
QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SOIT AUSSI SAIN,
RICHE ET EUPHORIQUE QUE L'EAU QUE NOUS
PARTAGEONS !

Ne dites plus eau, dites Voltic

f x @ Voltic Togo



Hebdomadaire togolais satirique d'informations et d'analyse | 19^{ème} année

Magnan

Libéré

N°776 du 12 février 2025 - Prix 250 CFA

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Transpots

INSÉCURITÉ ROUTIÈRE :

**Quand la
négligence,
imprudence et
laxisme tuent
impunément** #7



Alors que le pays peine encore à tourner la page sombre du drame de Zongo, où l'effondrement d'une passerelle a coûté la vie à plusieurs citoyens en décembre 2024, un nouvel accident vient endeuiller la nation. Cette fois, c'est à Togblé que l'irresponsabilité et le laxisme ont frappé.

Justice

CLÔTURE DE LA 1^{ÈRE}
SESSION DES ASSISES DE
2025

**Les résultats des
condamnations
avec des fortunes
diverses** #6



La cérémonie de clôture de la première session des assises de 2025, a eu lieu vendredi 7 février dernier au Palais du Renouveau de la Cour d'Appel de Lomé. Elle a été présidée par le président de la cour d'appel de Lomé, Wotor Amegboh. C'était en présence du Procureur Général, Blaise Essolissam Poyodi.

ELECTIONS SÉNATORIALES :

Les votants, les mandats, les enjeux et défis du scrutin du 15 Février 2025

 #3

**La campagne
électorale bat
son plein ! Lire
l'important
message
du candidat
Victor Sossou**



TMoney

C'est notre moment

devient

Mixx

By **Upar**

Yas.tg

Carnet

Sécurité, démocratie et intégration économique

Le 38 Sommet de l'Union africaine (UA) se tiendra les 15 et 16 février 2025 à Addis-Abeba, réunissant les chefs d'État et de gouvernement du continent pour discuter des défis majeurs auxquels l'Afrique est confrontée.

Le président togolais, Faure Gnassingbé, devrait être présent, déterminé à peser sur les grandes décisions qui façonneront l'avenir du continent.

L'Afrique est aujourd'hui confrontée à une montée en puissance des menaces sécuritaires. En Afrique de l'Ouest, plusieurs pays sont rongés par le terrorisme, un fléau qui n'épargne pas le Togo. Les groupes djihadistes continuent d'exercer une pression inquiétante sur les États sahéliens et côtiers, mettant en péril la stabilité régionale et le développement économique.

Par ailleurs, les coups d'État militaires se sont multipliés ces dernières années, notamment au Mali, au Burkina Faso, en Guinée et au Niger, plongeant ces pays dans des transitions politiques complexes et incertaines. Cette situation complique davantage la gouvernance régionale et l'intégration africaine.

Face à ces défis, Faure Gnassingbé a adopté une approche pragmatique, fondée sur le dialogue et la diplomatie, plutôt que sur l'isolement des régimes putschistes. Le président togolais considère qu'il est essentiel de maintenir des canaux de communication ouverts avec ces États pour créer les conditions d'un retour progressif à la démocratie et à la stabilité.

Au-delà des enjeux sécuritaires, l'intégration économique du continent sera un autre axe fort du sommet. L'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un chantier ambitieux, mais encore en phase de déploiement progressif.

Faure Gnassingbé est un fervent défenseur de cette initiative qui vise à supprimer les barrières commerciales, à favoriser les échanges intra-africains et à stimuler l'industrialisation du continent. Cependant, il est conscient que sa mise en œuvre effective nécessitera du temps, des réformes adaptées et une harmonisation des politiques économiques des États membres.

Sur le plan diplomatique, le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey, joue un rôle clé dans la stratégie internationale du Togo. Chargé de traduire en actions les orientations définies par Faure Gnassingbé, il œuvre activement pour consolider les alliances stratégiques du Togo, tout en défendant une approche pragmatique des relations internationales.

Son engagement a permis au Togo de s'affirmer comme un acteur influent sur la scène diplomatique africaine, notamment dans la gestion des crises régionales et dans les discussions relatives à l'intégration économique du continent.

Le 38 Sommet de l'UA s'annonce donc crucial pour tracer la voie de l'Afrique face aux défis sécuritaires et économiques. Faure Gnassingbé y portera une vision réaliste, axée sur la nécessité de construire un continent stable, prospère et intégré.

DES INTERVENTIONS SUR LE TERRAIN

L'action sociale, l'une des réussites togolaises

L'action sociale rassemble l'ensemble des interventions visant à soutenir les personnes ou les groupes de personnes les plus vulnérables afin de leur permettre de mieux vivre. Elle renforce l'inclusion et l'harmonie sociale. Au Togo, le ministère de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la femme est toujours sur le terrain pour mener à bien ces interventions. En 2024, elles ont profité à plus de 200 000 personnes.

Assister les Togolais en difficulté, c'est l'un des objectifs du gouvernement inscrit dans la Feuille de route gouvernementale 2025. Plusieurs actions sont donc menées chaque année pour lutter contre les vulnérabilités. En 2024, 237 456 personnes, dont 58,62 % de femmes et de filles, ont été directement touchées par les différentes interventions menées.

Un taux d'exécution satisfaisant

Selon les données du ministère de l'Action sociale, sur 94 activités programmées, 80 ont été réalisées, soit un taux d'exécution physique de 85,11 %, tandis que l'exécution finan-

cière a atteint 96,25 %. Ces résultats démontrent l'intérêt que l'État porte à la promotion de l'action sociale.

En 2024, certains projets ont joué un rôle déterminant dans les interventions du ministère. Par exemple, le Projet d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au Togo (PAISPHT). Il entend améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap à travers une meilleure insertion socioéconomique, le renforcement de l'accessibilité des infrastructures et la garantie de leur autonomisation financière.

À ce projet s'ajoute le Projet d'autonomisation des femmes rurales au

Togo (PAFeRT). À travers cette initiative, les pouvoirs publics veulent investir dans les femmes rurales. Grâce à ce projet, des matériels et équipements agricoles ont été offerts aux coopératives agricoles.

La vie des groupes cibles impactée

Sans l'ombre d'un doute, les interventions du ministère de l'Action sociale ont eu un impact positif sur la vie des bénéficiaires. Par exemple, elles ont favorisé l'insertion socioprofessionnelle, amélioré les conditions de vie et contribué à l'épanouissement des personnes en situation de handicap qui en ont bénéficié.

En 2023, les taux de réalisation physique et financière des activités étaient respectivement de 74,68 % et de 88,23 %. Les interventions ont touché 933 484 personnes, dont 510 192 femmes et filles, soit 54,65 %. Elles ont coûté un montant global de

1,7 milliard de francs CFA.

En matière de lutte contre les vulnérabilités, les interventions ont ciblé les personnes handicapées, les personnes âgées, les malades indigents, les victimes de catastrophes, les déplacés internes et les réfugiés. Au total, 259 817 personnes ont bénéficié d'une assistance directe.

Plusieurs autres actions ont été menées dans des domaines tels que la protection de l'enfance, l'éducation, la formation, l'autonomisation économique des femmes et des filles, la lutte contre les violences basées sur le genre, ainsi que l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

De nombreux efforts sont déployés au Togo pour lutter contre les vulnérabilités. Pour l'année 2025, les autorités comptent renforcer l'impact des actions et poursuivre le soutien aux groupes les plus vulnérables.

FINANCE INCLUSIVE :

36 milliards accordés aux agriculteurs togolais

Le secteur agricole tient l'économie togolaise sur pied. Elle emploie une grande partie de la population, notamment en milieu rural. Auparavant, les agriculteurs, en grande majorité des petits producteurs, font face à une difficulté majeure : l'accès aux services financiers. La création du crédit Accès des agriculteurs aux services financiers (Agrisef) par le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) comble ce vide.

Agrisef est une réponse à la problématique du financement agricole. Les agriculteurs, confrontés à des rendements incertains, une gestion des risques complexe et des cycles de production longs, n'ont souvent pas accès aux crédits bancaires traditionnels. Les exigences des institutions financières classiques, telles que les garanties et les taux d'intérêt quelque peu élevés, les excluent de toute possibilité

de financement. L'Agrisef a été conçu comme une solution de financement à faible coût, permettant aux producteurs agricoles d'accéder à des crédits pour améliorer leur productivité.

Présentation du crédit

Agrisef est un financement ayant pour objet les exploitations agricoles et qui est destiné aux petits exploitants (femmes et hommes) pauvres potentiellement et économiquement

actifs pouvant exercer une activité agricole.

Il peut être octroyé jusqu'en 02 cycles comprenant des montants respectifs de 100 000 et 120 000 francs CFA. L'octroi du second crédit dépend du remboursement du premier.

Le produit est rémunéré à un taux constant de 8 % l'an et couvrant une durée maximale de 12 mois. Agrisef est accordé à un groupe de solidarité constitué d'au moins 5 personnes.

Ce service du FNFI offre par ailleurs une assurance décès-invalidité, maladie, incendie à hauteur de 0,75 % du montant du crédit à la charge du bénéficiaire et est soumis à un droit d'entrée unique de 1 000 francs CFA pour l'ensemble des deux cycles.

Montant offert

Dans ce secteur qui contribue à 40 % au Produit intérieur brut (PIB) et emploie environ deux tiers de la population active, Agrisef, depuis l'opérationnalisation du FNFI jusqu'à la date de juillet 2023, avait accordé 34,47 milliards de francs de crédits. D'autres activités sont couvertes par Agrisef comme l'élevage, la pêche, la transformation, le stockage, etc. À la date du 10 janvier 2025 où un nouveau bilan a été effectué, il est ressorti que le montant offert est passé à 36,85 milliards de francs CFA, soit plus de 2 milliards de francs CFA de crédits supplémentaires octroyés par rapport au précédent chiffre.

Apsef, le crédit qui change la vie des plus démunis au Togo

C'est un outil de lutte contre la pauvreté dans un pays où le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) s'est érigé comme une institution indispensable à la société. À travers son produit phare dénommé Accès des pauvres aux services financiers (Apsef), il s'adresse aux personnes à faibles revenus qu'il sert loyalement.

Le crédit Apsef permet à des milliers de Togolais, en particulier des femmes et des hommes démunis, d'accéder à un financement pour démarrer ou renforcer leurs activités génératrices de revenus. Il redonne de l'espoir et de la dignité à ceux qui étaient jusque-là exclus du système bancaire traditionnel.

Un crédit taillé pour les citoyens vulnérables

C'est une aide que l'État met à disposition des communautés les plus vulnérables. Apsef est un produit générique à 4 cycles destiné aux hommes et femmes pauvres économiquement et potentiellement actifs pour les petites activités génératrices de revenus, tous secteurs d'activités confondus.

Il est accordé à un groupe de solidarité de 3 à 6 personnes avec des cycles de financement qui donnent ac-

cès successivement à des crédits de 30 000 francs CFA, 40 000 francs CFA, 50 000 francs CFA et 60 000 francs CFA.

Avec un taux d'intérêt de 5 % l'an pour les premiers cycles et 8 % pour les deux derniers, le produit permet aux bénéficiaires dans tout le pays de dire stop à l'extrême pauvreté.

Le nombre de crédits offerts

Le FNFI a dévoilé ses performances à la date du 10 janvier 2025. Parmi ses chiffres clés, on se rend compte que le nombre de prestataires de services financiers partenaires est de 20. À travers les 13 produits, 1 908 000 crédits ont été accordés par le FNFI sur la durée évoquée (de 2014 au 10 janvier dernier). 113,55 milliards de francs CFA est le montant des crédits octroyés et le taux de remboursement est de 93,64 %. Grâce au produit Accès des pauvres aux



services financiers, un montant de 38,63 milliards de francs de crédits a été accordé.

Contrairement aux prêts bancaires classiques, souvent inaccessibles aux populations rurales à cause de certaines conditions spécifiques qu'elles ne remplissent pas, Apsef leur tend les bras de façon continue. Les modalités de remboursement sont

souples parce qu'adaptées aux réalités des activités financées.

Le crédit donne une impulsion pour l'économie locale. En effet, il ne profite pas seulement aux bénéficiaires directs. En renforçant les activités des petits entrepreneurs, il génère des emplois indirects, dynamise les marchés locaux et stimule la consommation.

ELECTIONS SÉNATORIALES : Les votants, les mandats, les enjeux et défis du scrutin du 15 Février 2025

La campagne électorale bat son plein ! Lire l'important message du candidat Victor Sossou

Le 15 février 2025, dans 72 heures exactement, marquera une étape historique dans la vie politique du Togo avec l'organisation des premières élections sénatoriales du pays. Ce scrutin permettra la mise en place d'une seconde chambre au Parlement togolais, le Sénat, qui viendra compléter l'Assemblée nationale dans la gestion législative du pays. L'Institut Tamberma pour la Gouvernance éclaire les enjeux de cette élection et les défis qui attendent les nouveaux sénateurs.

Le Sénat, nouvelle institution parlementaire au Togo, sera composé de 61 membres. Parmi eux, 41 seront élus par les conseillers municipaux et régionaux, tandis que 20 autres seront nommés par le Président de la République et le Président du Conseil des ministres. Cette configuration, prévue par l'ordonnance n°2024-001 PR, vise à établir un équilibre entre les élus locaux et le pouvoir exécutif dans la repré-

sentation nationale. Les élections sénatoriales, réparties dans les 39 circonscriptions électorales du pays, se dérouleront sous le regard des grands électeurs, c'est-à-dire les 1 527 conseillers municipaux et 179 conseillers régionaux. Ces derniers auront la responsabilité d'élire les sénateurs au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera proclamé élu.

En cas d'égalité, le candidat le plus âgé prendra la victoire, selon l'article 5 de l'ordonnance n°2024-001 PR. Les candidats, qu'ils soient issus de partis politiques ou indépendants, doivent remplir certaines conditions strictes pour participer à ce scrutin. Ils doivent être de nationalité togolaise, avoir au moins 35 ans, jouir de leurs droits civils et politiques, résider au Togo depuis au moins six mois, et maîtriser la langue officielle. Cette rigueur dans les critères de candidature vise à garantir la qualité et l'engagement des futurs sénateurs dans leurs rôles et responsabilités. Les élections sénatoriales, bien que se déroulant au suffrage indirect, n'excluent pas complètement les citoyens lambda de la dynamique élec-

torale. En effet, bien qu'ils ne puissent voter directement, les citoyens peuvent s'impliquer en observant les opérations de vote en tant qu'observateurs citoyens à travers des organisations de la société civile accréditées. Ils peuvent également jouer un rôle dans les campagnes électorales en se renseignant sur les projets des candidats et en influençant les élus locaux via des actions de plaidoyer. L'un des défis majeurs auxquels seront confrontés les nouveaux sénateurs sera l'élection d'un Président de la République en congrès avec les députés, conformément à l'article 35 de la Constitution. De plus, ils auront la responsabilité de proposer et de voter des lois, en complément-

rité avec l'Assemblée nationale. Ce bicaméralisme vise à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance dans le pays. Les sénateurs devront également défendre les intérêts des collectivités territoriales et veiller à la décentralisation et au développement des territoires. Les sénateurs auront un mandat de six ans, renouvelable, au cours duquel ils se réuniront deux fois par an, en avril et en octobre, pour examiner et adopter des propositions de lois, y compris la loi des finances. Le Sénat, bien que subordonné à l'Assemblée nationale en matière législative, jouera nous dit-on, un rôle dans la consolidation du cadre juridique et institutionnel du Togo.

Le grand message du candidat SOSSOU Viwoto Victor James d'UNIR

SOSSOU Viwoto Victor James du parti Union pour la République (Unir) est candidat aux élections sénatoriales. Le 09 février 2025, dans le Moyen Mono, il a adressé à l'endroit des électeurs de sa circonscription, un message au contenu riche et interpelle les électeurs.

Le grand message

" je voudrais juste vous dire que notre pays le Togo avance. Il avance avec celui que nous avons tous fait confiance et qui nous démontre chaque jour que Dieu fait son leadership inégalé dans la conduite des affaires de notre cher pays le Togo. Faure Essozimna Gnassingbé, c'est de lui qu'il s'agit. Malgré les difficultés économiques qui frappent le monde entier, et dont notre pays n'est pas épargné, il use de son leadership en terme de bonne gouvernance pour nous garantir au Togo le bien-être, la sécurité et surtout la stabilité. Son engagement pour une démocratie participative est une réalité, et c'est pour cela qu'il faut se mobiliser pour que ces élections sénatoriales qui sont une première dans notre pays, soient une grande réussite. Je sais compter sur vous et vous pouvez également compter sur moi comme à l'accoutumée. Ensemble faisons avancer notre préfecture, notre région et d'une manière générale notre pays ", a laissé entendre le candidat SOSSOU.

Cette rencontre d'échanges a été l'occasion de renforcer la compréhension des électeurs sur le rôle du Sénat dans une démocratie parlementaire. Les intervenants se sont appuyés sur la constitution de la 5ème république à travers certains articles pour démontrer que la présence d'un sénat dans le nouveau schéma politique dans notre pays était une nécessité, contrairement à certains qui prétextent que le Togo est un petit pays et n'a donc pas besoin d'un sénat.

"Il faut regarder la préfecture du Moyen Mono et non la personne de SOSSOU dans ces élections", a indiqué l'un des orateurs. Selon lui, il ne s'agit plus d'un quelconque parti politique, mais il s'agit des intérêts du Moyen Mono. Et en tant que tels, tous les grands électeurs quels que soient leur bord politique doivent se mobiliser pour aller voter le candidat SOSSOU, qui est une référence en matière d'expérience dans les différentes affaires de la cité. "Un sénateur n'est pas n'importe qui", a indiqué le



ministre Trimua, présent en qualité de militant membre de la majorité au pouvoir. Il a rappelé les qualités d'homme rassembleur, un grand Manager proche de ses communautés et qui est à l'écoute de ces dernières, qu'est Monsieur SOSSOU.

Pour M Trimua, être sénateur requiert un parcours donné, une expérience sur le temps, une connaissance des réalités sur le terrain. D'où la nécessité d'avoir des personnes d'un certain âge. Une manière de battre en brèche ceux qui critiquent le retour de certaines personnalités dans la vie politique à travers le sénat. Ces échanges se sont terminés dans une atmosphère conviviale et avec la promesse de la mobilisation pour la réussite de ces élections. La campagne se poursuit avec d'autres rencontres prévues cette semaine dans la préfecture. Le message de SOSSOU Viwoto Victor James, candidat aux élections sénatoriales du 15 février 2025 dans la préfecture du Moyen Mono

Chers grands électeurs du Moyen Mono, Je me présente devant vous, Victor Viwoto Sossou, candidat aux élections sénatoriales du 15 février 2025. Natif de cette région qui me tient tant à cœur, je suis profondément attaché à ses valeurs, ses traditions et son développement.

Tout au long de ma vie, j'ai cultivé des liens étroits avec nos populations à la base, partageant leurs joies et leurs peines. J'ai été témoin de leurs défis quotidiens et de leur aspiration à une vie meilleure. C'est pourquoi, je m'engage à porter leurs voix au Sénat, à défendre leurs intérêts et à œuvrer sans relâche pour l'amélioration de leurs conditions de vie. J'ai connaissance des défis qui se présentent à nous.

Je crois fermement que c'est en travaillant ensemble, main dans la main, que nous pourrions construire un avenir prospère pour notre préfecture, région et d'une manière générale notre pays. Je suis convaincu que mon expérience, ma connaissance du terrain et mon engagement sincère sont des atouts précieux pour représenter dignement notre préfecture le Moyen Mono au Sénat. Ensemble, faisons du Moyen Mono une région modèle, où chacun peut vivre dans la dignité et l'épanouissement.

SOSSOU Viwoto Victor James

DÉCENTRALISATION ET DÉCONCENTRATION : Les efforts de développement seront poursuivis en 2025

En 2025, le gouvernement compte intensifier ses actions pour renforcer les capacités des entités décentralisées et déconcentrées. L'objectif est de leur fournir un appui technique et administratif afin de garantir une gestion efficace des affaires locales, tout en assurant une mise en œuvre harmonieuse des politiques publiques sur l'ensemble du territoire.

De façon concrète, l'exécutif se concentrera sur l'amélioration des processus de gestion et de gouvernance au niveau local. Cela inclut un accompagnement renforcé des responsables locaux dans leurs fonctions, à travers des formations et des outils adaptés. Pour soutenir ces efforts, il est prévu cette année, une dotation de 35 milliards FCFA au profit du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, dont 91% (32 milliards FCFA) seront consacrés à la décentralisation et à la déconcentration.

Enclenché depuis quelques années, le processus de décentralisation a permis la création de 117 communes en 2019. Avec les élections régionales tenues l'an dernier, le pays dispose également de conseillers régionaux dont la mission est de participer activement à la gestion et à la mise en œuvre des politiques de développement au niveau régional. En rappel, les gouverneurs ont récemment pris fonction à la tête des régions, garantissant ainsi une application cohérente des politiques publiques

Le Togo fait son chemin

Des pas décisifs sont posés vers un mieux-être à travers une décentralisation fructueuse. Le Togo a le secret de la réussite en la matière, saluent ses partenaires en développement. Le processus de décentralisation enclenché dans le pays permet de rapprocher les centres de décision des citoyens et de dynamiser les régions. Un tour d'horizon des étapes franchies permet très rapidement de se rendre compte des avancées obtenues depuis les années lointaines où le système de gouvernance était centralisé jusqu'à ce jour où il existe une plus grande autonomie des collectivités locales.

Les élections municipales, le vrai départ

L'organisation des élections municipi-

pales en 2019 a permis l'élection de nouveaux conseils municipaux, une première depuis plus de 30 ans. Ces élections, mettant en place 117 communes, ont renforcé la participation citoyenne et la représentation locale. Dans la foulée, des programmes de formation ont été mis en place pour équiper les élus locaux et les doter de compétences nécessaires à la gestion des affaires locales. Par-dessus tout, se trouve le financement des projets locaux. La mise en place du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) ne cessera jamais d'être saluée. Elle a permis de financer des projets d'infrastructure, de développement social et économique, stimulant ainsi l'activité dans chaque région du territoire concernée.

Des résultats obtenus

Dans la région de la Kara, le FACT 2021 a couvert toutes les 22 communes, facilitant le financement de la réalisation de 35 infrastructures communautaires comme la construction des ouvrages marchands, des bâtiments scolaires, des forages à motricité humaine, des sanitaires, une gare routière et un parc à bétail. De 2019 où le fonds a été créé jusqu'à novembre 2023, au moins 3 milliards de francs CFA ont été déboursés. Convaincue par l'engagement du Togo à bien faire, l'Allemagne n'hésite pas à apporter des aides. L'une d'elles est la somme de 13 milliards de francs CFA accordée dernièrement pour le financement

Suite à la page 6



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

N° 001/2025/OTR/CG/CDDI/DEL

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 16 de la loi N° 2024-007 du 30 décembre 2024 portant loi de finances, exercice 2025 qui institue un régime douanier dérogatoire pour le gasoil destiné exclusivement au fonctionnement des machines et engins mobiles non routiers des industries extractives et manufacturières, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que le bénéfice dudit régime est soumis aux conditions suivantes :

- être une industrie extractive ou manufacturière régulièrement installée sur le territoire national ;
- justifier de l'utilisation de machines et d'engins mobiles non routiers ;
- disposer d'un réservoir exclusivement dédié au stockage du gasoil destiné aux machines et engins mobiles non routiers ;
- soumettre au Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes, une demande précisant les quantités prévisionnelles de consommation annuelle du gasoil non routier ;
- produire une attestation de régularité fiscale en cours de validité.

Les demandes dûment accompagnées des documents requis, doivent être déposées au secrétariat du Commissaire Général de l'OTR au plus tard le 25 février 2025. Passé ce délai, les entreprises défaillantes ne pourront plus prétendre au bénéfice des modalités provisoires actuellement en vigueur pour la livraison du gasoil destiné au fonctionnement des machines et engins non routiers.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé le 27 janvier 2025

Philippe Kokou B. TCHODJE

Le Commissaire Général p.i

IDENTIFICATION BIOMÉTRIQUE : Une prorogation jusqu'à ce 13 février pour l'enregistrement dans les Savanes

Lancée fin novembre 2024, la campagne nationale de recensement biométrique de masse, e-ID Togo, se poursuit sur l'ensemble du territoire. La région des Savanes, pionnière de ce vaste projet d'identification numérique, a bénéficié d'une extension de la période d'enregistrement. L'Agence Nationale d'Identification (ANID) a accordé six jours supplémentaires aux populations, poussant la date limite au 13 février prochain. Cette décision vise à faciliter l'accès aux centres d'enregistrement pour tous les habitants de la région.

Ce programme prévu pour une durée minimale de huit mois, ambitionne de fournir à chaque Togolais une identité numérique sécurisée. Cette identité permettra un accès simplifié et équitable aux services essentiels, répondant ainsi aux objectifs du gouvernement en matière d'inclusion sociale et de modernisation administrative. Le déploiement progressif du recensement biométrique dans les autres régions du pays est prévu dans les prochains mois.

L'extension du délai dans la région des Savanes souligne l'importance accordée à l'inclusion de toutes les populations dans ce processus crucial. L'ANID travaille activement à assurer un accès équitable aux centres d'enregistrement, afin de garantir le succès de cette initiative nationale majeure. Le succès de ce projet aura un impact significatif sur la vie quotidienne des Togolais, simplifiant les démarches administratives et améliorant l'accès aux services publics. L'avenir dira si les objectifs ambitieux du programme e-ID Togo seront atteints.

Doter chaque individu d'un identifiant unique

Le gouvernement togolais est résolument engagé dans un processus de modernisation et de réforme de l'administration publique afin de faciliter la fourniture ciblée des services publics et sociaux et de renforcer l'inclusion des populations. Cette vision s'inscrit dans le Plan National du Développement (2018- 2022) dont l'axe III vise à consolider le développement social et à renforcer

les mécanismes d'inclusion. Pour mener à bien cette politique, il est primordial de doter chaque individu d'un identifiant unique. Par ailleurs, la dynamique de dématérialisation des services publics dans laquelle le gouvernement s'est engagé, oriente davantage vers la numérisation de l'identité des personnes physiques. Dans le contexte actuel, l'analyse des mécanismes d'identification au Togo a permis de constater une diversité, voire une incohérence entre les multiples moyens de preuve utilisés pour établir l'identité des personnes physiques. Ainsi, les mécanismes d'identification dans les domaines financiers, sociaux et sécuritaires restent perfectibles. En vue de remédier aux insuffisances du système actuel et de doter le Togo d'un dispositif innovant en matière d'identification, une nouvelle politique doit être mise en place.

L'identification biométrique des personnes physiques apparait, à cet effet, comme un mécanisme fiable. Elle consiste à attribuer à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo, un numéro d'identification unique (NIU) sur la base de ses données démographiques et biométriques. Ces données ainsi que les NIU permettront de mettre en place une base de données centrale, sécurisée et fiable qui servira de référence pour la vérification de l'identité des bénéficiaires de services publics, privés ou sociaux. L'identifiant unique pour tous est une étape fondamentale pour l'élaboration de projets nationaux structurants à savoir la mise en place d'un registre social unique, la couverture

maladie universelle, etc. L'identifiant unique permet également la fourniture efficace, transparente et ciblée de subventions, d'avantages et de services dont les dépenses sont financées par l'Etat. À long terme, il permet aisément de simplifier la mise à jour du fichier électoral, de faciliter l'accès aux services de santé, de réduire les fraudes dans le secteur financier, de faciliter le ciblage des bénéficiaires des aides dans le secteur social, d'assurer le suivi scolaire et administratif du citoyen, etc. C'est la raison pour laquelle l'identification biométrique a été au cœur de la promesse de campagne de SEM le Président de la République dans le cadre des élections présidentielles de 2020. L'objectif du présent projet de loi est de combler le vide juridique constaté aux plans normatif et institutionnel dans le domaine de l'identification biométrique des personnes physiques. Il vise ainsi à asseoir un environnement juridique et institutionnel offrant un système efficace d'identification des personnes physiques et contraint l'administration à utiliser le NIU pour l'identification de ses usagers. Il garantit la protection des données à caractère personnel et contient, en outre, des dispositions pénales intégrées au nouveau code pénal. Le présent projet de loi a pour objet d'établir un système d'identification et d'authentification des personnes physiques et une méthodologie sûre et fiable permettant d'obtenir, de maintenir et de conserver les données sur l'identité des personnes physiques inscrites. Il crée, en outre, l'Agence nationale d'identification (ANID) placée sous la tutelle de la Présidence de la République avec l'assistance technique du ministère chargé de l'économie numérique et du ministère chargé de la sécurité. Il a été élaboré dans un processus participatif intégrant l'ensemble de l'administration et validé lors d'un atelier qui s'est tenu le 30 décembre 2019.

SÉNATORIALES 2025

Awuku K.NADOR et son mouvement «Les Rénovateurs» (L R) en course pour l'élection des sénateurs du 15 février

Awuku NADOR est un des anciens fondateurs du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) dont il a dirigé la branche de la jeunesse de ce qu'on appelle aujourd'hui le Grand Kloto qui comprend les préfectures de Kloto, Danyi, Kpélé et Agou, puis la même branche dans le grand-Lomé qui comportait Lomé Commune et la préfecture du Golfe ce qui constitue aujourd'hui les 13 communes du grand-Lomé avant de devenir le premier responsable national de même branche.

Ensuite, il a été le président national par intérim de ce même parti, 2ème Vice-président nationale et porte-parole et enfin président national de la transition après la crise que ce parti a connue.



Il a démissionné de ce parti en 2024 et a mis sa propre structure pré-nommée « Les Rénovateurs » (L R) dont il va porter les couleurs lors de cette élection.

Le mouvement a pour logo, un régime de noix de palme muri. Voter pour lui et l'envoyer au sénat, c'est faire bénéficier le pays de ses

longues années d'expériences professionnelles en tant que professeur de philosophie, des mêmes expériences sur le plan politique et surtout bénéficié de la hauteur d'un homme réfléchi, calme, mais percutant et redoutable.

Il estime que : « Pour le Togo, construisons un avenir ».

Courtes contre la montre

Débat sans intérêt

Les responsables de l'opposition ont, semble-t-il beaucoup de temps libre. Assez en tout cas pour créer un débat stérile. 20 ans après la disparition du président Gnassingbé Eyadema, ils s'interrogent pour savoir si le qualificatif de 'Père de la Nation' est judicieux. Pour l'ANC, la réponse est non. Et cette formation d'accuser le pouvoir de vouloir réécrire l'histoire. Plus nuancé, Mohamed Tchassona Traoré, à la tête du Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD), estime que la controverse n'a pas lieu d'être. 'Le Président Eyadéma n'a pas été un saint, tout comme le Président Sylvanus Olympio ne l'a pas été non plus. Mais les deux ont marqué leur temps, et il n'est pas nécessaire de salir l'un pour glorifier l'autre», a-t-il déclaré. Me Traoré a rappelé que Sylvanus Olympio avait commis des erreurs, notamment en créant des divisions ethniques au sein de la population. M. Olympio a été président de 1958 à 1963. Quant à Gnassingbé Eyadema, il a dirigé le pays pendant 38 ans. Cette longévité contribue nécessairement à bâtir un héritage politique. Le Père de la Nation désigne une personnalité ayant joué un rôle primordial dans la fondation de son pays ou dans la mise en place du régime politique de son pays. On le désigne parfois sous le nom de Père de la Patrie ou Père fondateur.

Il participe malgré tout !

Le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) a annoncé sa participation aux prochaines élections sénatoriales avec deux candidats en lice. Malgré son hostilité à la nouvelle Constitution et au processus ayant conduit à son adoption, le parti affirme vouloir participer aux institutions afin d'encourager un débat politique constructif au sein de la future Chambre haute. Selon Yao Daté, son président, cette participation s'appuie sur la promesse du Chef de l'État de faire du Sénat un véritable espace d'échange démocratique. Pour le CAR, il est essentiel que la nouvelle institution ne soit pas une simple chambre d'enregistrement, mais qu'elle reflète les différentes sensibilités politiques. Le CAR fait partie des partis d'opposition ayant vigoureusement dénoncé la récente réforme constitutionnelle. Le parti conteste notamment le processus d'adoption du texte, qu'il juge non inclusif et bâclé. Cependant, plutôt que de boycotter les élections sénatoriales, le CAR préfère maintenir sa présence politique pour continuer à exercer une pression constructive. La participation du CAR aux sénatoriales est perçue comme un test pour mesurer le degré d'ouverture du futur Sénat au débat démocratique. L'enjeu est de savoir si cette Chambre jouera un véritable rôle de contre-pouvoir ou si elle restera un organe dominé par la majorité présidentielle.

Ce n'est pas une bonne chose pour la démocratie !

Le président de l'Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral (ADDI), Aimé Gogué, a exprimé ses regrets quant à la division de l'opposition à quelques jours des élections sénatoriales. Si l'ADDI aligne des candidats, d'autres formations ont décidé de boycotter le scrutin. Dans une interview accordée à Republicoftogo, Aimé Gogué revient sur les enjeux de cette participation, la nouvelle Constitution controversée et l'avenir du Sénat. Si M. Gogué respecte la décision des partis ayant choisi de ne pas prendre part aux élections sénatoriales, il déplore l'absence d'un consensus au sein de l'opposition. 'Nous regrettons beaucoup cela. Nous pensons que l'absentéisme n'est pas une bonne chose pour l'avancée de la démocratie'. Pour lui, il est essentiel d'utiliser toutes les plateformes existantes pour faire entendre la voix de l'opposition et défendre les intérêts du peuple. Bien que sceptique quant à l'opportunité de créer une Chambre haute dans le contexte économique et sécuritaire actuel, Aimé Gogué juge qu'il est préférable de prendre part au processus électoral plutôt que de s'en exclure. ADDI fait partie des partis qui contestent la nouvelle Constitution, qui entrera en vigueur en mai prochain. Pour Aimé Gogué, cette réforme est non consensuelle et constitue un véritable « coup d'État constitutionnel ». Le Togo doit basculer d'un régime présidentiel à un régime parlementaire.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



SOMMET POUR L'ACTION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : Le Togo présente son plan IA au sommet de Paris

Paris accueille un sommet international majeur sur l'intelligence artificielle, rassemblant des acteurs clés du monde entier. Le Togo, représenté par sa ministre de la transformation digitale, Cina Lawson, y joue un rôle actif, soulignant son ambition de faire de l'IA un moteur de développement.



Le Togo, pionnier de l'IA en Afrique : Le sommet parisien offre une plateforme idéale pour le Togo afin de présenter sa vision ambitieuse de l'intégration de l'IA dans ses secteurs stratégiques. Depuis novembre 2024, le pays travaille activement à la définition d'une stratégie nationale en la matière. L'intervention de Madame Lawson lors de la conférence « L'IA au service du développement » permettra de mettre en lumière les initiatives concrètes menées au Togo.

L'IA au cœur des défis nationaux : Le Togo vise à exploiter le potentiel de l'IA pour relever les défis majeurs auxquels il est confronté. L'agriculture, la santé et l'éducation sont ciblés comme secteurs prioritaires. L'IA pourrait optimiser les rendements agricoles, améliorer l'accès aux soins de santé et personnaliser l'apprentissage. Ce positionnement stratégique témoigne d'une volonté politique forte de tirer profit des avancées technologiques pour le bien-être de la population.

Un partenariat stratégique avec la France : La co-organisation du sommet par le Togo et l'Agence française de développement (AFD) souligne l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'IA. Ce partenariat permet un partage d'expertise et de ressources, crucial pour les pays en développement souhaitant intégrer cette technologie de manière responsable et efficace.

La participation active du Togo à ce sommet parisien marque une étape importante dans sa stratégie d'intégration de l'IA. L'engagement du pays, combiné à des partenariats in-

ternationaux solides, laisse entrevoir un avenir prometteur où l'IA contribue au développement durable et inclusif du Togo. Il sera intéressant de suivre l'évolution de la stratégie nationale et les résultats concrets de cette ambition.

Deux jours de réflexion sur l'IA Le premier jour du sommet a été consacré aux conférences, tables rondes et présentations mettant en avant les solutions et opportunités offertes par l'intelligence artificielle. C'était une occasion unique pour les différents acteurs de confronter leurs visions et expériences, croisant les perspectives des gouvernements, entreprises et représentants de la société civile.

La deuxième journée, une session plénière qui a réuni des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des personnalités internationales. Ils ont échangé sur les actions communes à mettre en place afin de réguler et promouvoir l'IA de manière responsable et inclusive.

Ce sommet s'annonce comme un événement clé dans la gouvernance de l'intelligence artificielle, réunissant pour la première fois dans un même lieu des acteurs publics et privés de premier plan.

Le Togo, par la participation de Cina Lawson, confirme ainsi sa volonté de s'inscrire dans la dynamique mondiale de l'innovation technologique et du numérique.

Durant une semaine, Paris devient le centre névralgique de l'intelligence artificielle (IA) en accueillant le Sommet pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle. Cet événement d'enver-

gure mondiale réunit plus de 100 chefs d'États, ainsi qu'un millier d'acteurs du secteur privé et de la société civile, venus des cinq continents.

L'objectif de ce sommet est fondamental : il s'agit de permettre à l'IA de tenir sa promesse initiale—celle du progrès et de l'émancipation. Toutefois, pour que cette ambition devienne réalité, il est essentiel d'établir un cadre de confiance commun, permettant à la fois de contenir les risques liés au développement technologique et d'exploiter pleinement les opportunités qu'offre l'IA.

Un focus sur l'IA au service du développement durable

Dans cette dynamique, la ministre togolaise de l'Économie numérique et de la Transformation, Cina Lawson, l'ambassadeur de France pour le Numérique, Henri Verdier, ainsi que le Groupe AFD (Agence Française de Développement) ont animé, hier mar-

di, une session thématique intitulée : « L'IA au service du développement : solutions pour un avenir durable et inclusif »

Cette rencontre vise à explorer des solutions concrètes adaptées aux réalités des pays en développement, en mettant en avant le rôle que peut jouer l'intelligence artificielle dans la résolution des défis sociaux, économiques et environnementaux.

Cette session se veut une véritable plateforme d'échange, réunissant experts, entrepreneurs et décideurs politiques autour d'initiatives inspirantes et impactantes. Elle ambitionne d'offrir la parole aux acteurs qui déploient l'IA sur le terrain et de co-construire une vision ambitieuse et partagée du rôle de l'intelligence artificielle dans le développement durable.

Un débat essentiel pour façonner l'avenir de l'IA et garantir qu'elle serve véritablement le bien commun.

CLÔTURE DE LA 1ÈRE SESSION DES ASSISES DE 2025 Les résultats des condamnations avec des fortunes diverses

« La première session des assises de 2025 s'est achevée sur une note de satisfaction » Dixit Essolissam Poyodi Procureur général près de la cour d'appel de Lomé



La cérémonie de clôture de la première session des assises de 2025, a eu lieu vendredi 7 février dernier au Palais du Renouveau de la Cour d'Appel de Lomé. Elle a été présidée par le président de la cour d'appel de Lomé, Wotor Amegboh . C'était en présence du Procureur Général, Blaise Essolissam Poyodi.

Durant trois semaines, les soixante de dossiers inscrits au rôle de la session ont été examinés par la cour d'assises en deux formations A et B , a raison de quatre audiences journalières

Ainsi, 135 accusés dont 92 comparants et 43 non comparants ont été renvoyés devant la cour d'assises pour être jugés conformément à la loi. Les résultats engrangés sont les suivants:

Une (01) condamnation à la peine de réclusion maximale à temps d cinquante (50) ans ;
Douze (12) condamnations à trente (30) ans de réclusion criminelle;
Deux condamnations à vingt-cinq (25) ans de réclusion criminelle;
Vingt-neuf (29) condamnations à vingt (20) ans de réclusion criminelle
Six (06) condamnations à quinze (15) ans de réclusion criminelle;
Deux (02) condamnations comprises entre onze (11) et quatorze (14) a de réclusion criminelle;
Quarante-quatre (44) condamnations à dix (10) ans de réclusion criminelle;
Quatorze (14) condamnations comprises entre six (06) et neuf (09) ans réclusion criminelle et sept (07) condamnations de cinq (05) ans de réclusion criminelle.

Il est à préciser que certaines des condamnations ci-dessus mentionnées ont été couplées à des peines d'amende dont le montant total s'élève à 487 500 000 Francs CFA, en dehors des dommages et intérêts au profit de l'Etat Togolais qui s'élèvent à 10 000 000 de francs CFA

Enfin, sept (07) accusés ont été acquittés dans six (06) dossiers, soit pour cause d'irresponsabilité pénale, soit au bénéfice du doute.

Clôture de la session

Dans son mot de circonstance, Essolissam Poyodi, le représentant de la société et garant de la bonne application de la loi juridictionnel de la cour d'appel de Lomé s'est réjoui de ces différents résultats engrangés

Il n'a pas manqué de témoigner toute sa gratitude et sa reconnaissance aux plus hautes autorités de notre pays pour leur indéfectible soutien. " Je tiens également à renouveler la reconnaissance de toute la cour aux plus hautes autorités de notre pays et au garde des Sceaux, ministre de la justice et de législation pour leurs appuis multiformes. Notre mission, en tant qu'acteurs de la justice, est de participer au maintien de l'ordre public et de la paix sociale. Nous pensons", a-t-il déclaré.

Avant de lancer un appel aux autorités étatiques compétentes et toutes les bonnes volontés à accompagner davantage la cour d'appel de Lomé pour l'organisation rapide de la prochaine session envoyé du jugement de ces dossiers

Soulignons au passage que 150 dossiers dont 137 de détention, ont été déjà enregistrés par le parquet général et sont attende de recevoir jugement lors d'une prochaine session.

T.B.

COURS D'ASSISES

10 ans de prison pour un père indigne pour tentative de meurtre de son enfant à Kpalimé

Le 30 janvier dernier 2025, Elom A. a comparu par devant un collège de jurés à la cours d'appel de Lomé à la faveur de la première session des assises de l'année 2025. Barbier de son état, le sieur Elom A. a été interpellé en octobre 2017 par la brigade de gendarmerie de Kpalimé et placé sous mandat de dépôt par le tribunal de la ville pour des faits de tentative d'infanticide sur le petit Jean kokou âgé de 02 ans au moments des faits.

En effet, alors que le juge pour enfant venait à peine de confier la garde du petit garçon à son géniteur, Elom A, le vendredi 29 octobre 2017, celui-ci s'arrangea, 48 heures plus tard, à conduire le garçonnet dans les toilettes de l'école primaire publique de Kpodji, à Kpalimé, aux premières heures du dimanche 31 octobre 2017. L'arrêt de renvoi précise que là, l'accusé précipite le petit Jean dans les fosses des latrines avant de retourner discrètement et rapidement à la maison pour enfile sa tenue de sport pour une séance de jogging avec des amis. Le petit n'aura la vie sauve que grâce à un usager providentiel. Alors que cet usager des toilettes s'est accroupi prêt à se soulager, il entendit des cris de détresse d'enfant venant du fond du trou. Il couru alerter le voisinage qui l'a finalement aidé à sortir la victime du pétrin.

Devant ses juges, l'accusé tente de se défendre en parlant de chute accidentelle : « je l'ai conduit à l'école pour qu'il fasse ses besoins. Lorsque je l'ai installé dans les toilettes, je suis reparti à la maison pour me changer pour mon sport. Donc je pu vous assurer que l'enfant est tombé dans les latrines accidentellement ». un quasi volte-face puisque devant le juge enquêteur, l'accusé avait plaidé coupable en reconnaissant les faits.

Evidemment que la thèse d'accident n'aura pas prospéré dans le secret de délibération. Le jury composé de trois magistrats professionnels et six jurés issus de couches sociales ayant balayé de revers de main cet argument. Car, In Fine, le barbier aura été reconnu coupable des faits à lui reprochés et condamné à dix (10) ans de réclusion criminelle. Une sanction qui semble légère, quand on sait que le ministère public avait requis une peine de 20 ans contre ce père indigne qui avait d'ailleurs tenté aussi de renier être auteur de la grossesse du petit Jean avant de se rebiffer.

L'arrêt de renvoi mentionne également qu'avant que le juge confie la garde du jeune Jean Kokou au barbier, son géniteur, ce dernier n'avait jamais daigné assister sa concubine dans la prise en charge de l'enfant. Cet acte odieux s'expliquerait par la volonté du barbier trentenaire de se soustraire de ses charges et responsabilités de père

Suite de la page 3

de 69 communes au cours des 4 prochaines années. Les communes ont été sélectionnées dans 3 régions pilotes que sont les Plateaux, la Centrale et la Kara.

L'enveloppe servira au financement des infrastructures socioéconomiques, au développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes en matière des techniques de passation des marchés, au renforcement des capacités du personnel du FACT.

Les communes s'épanouissent

Par ailleurs, le Programme décentralisation, gouvernance locale (Prodegol), arrivé à terme en janvier 2022.

Aujourd'hui, la législation est plus favorable à la décentralisation.

Entre autres succès de l'autonomisation des communes, figurent l'effectivité de la gratuité des actes de naissance dans les localités avec l'État qui leur fait une subvention compensatrice ; la demande et l'obtention du duplicata de nationalité dans les communes sans se déplacer au Palais de justice qui était l'unique service qui le délivrait, etc. Les populations mettent en œuvre leurs propres plans de développement, facilitant ainsi la vie à tous, sous l'accompagnement du gouvernement attentif à leurs préoccupations.

L.R.

CONGÉS DE DÉTENTE : Des fora scolaires pour renforcer davantage les liens entre des acteurs

Au Togo, le système éducatif veut se renforcer davantage avec la participation de chaque acteur à la vie scolaire. A cet effet, désormais, il sera organisé, au cours de chaque année académique, des fora scolaires. Une initiative du ministère des Enseignements primaire et secondaire qui se déroulera au cours du deuxième congé de détente programmé souvent juste après la première période de cours du deuxième trimestre.

Ces fora qui seront adressés aux enseignants, aux parents, et aux autorités locales visent à renforcer la participation de chaque acteur à la vie scolaire, et à améliorer la collaboration entre l'école, la famille et la communauté. Selon les informations, ces rencontres se dérouleront sous la forme de sessions d'échanges et de partages d'expériences, assorties de résolutions ou de recommandations applicables.

Au cours de ces assises, les thèmes qui seront abordés seront relatifs aux réalités de chaque milieu. Néanmoins, ils devront intégrer des notions liées au travail des apprenants, l'utilisation efficiente des TICs, le suivi et le soutien parental, ou encore les comportements citoyens. L'ambition pour le ministère en organisant ces fora est de franchir un nouveau cap dans la construction d'un système éducatif fort et de qualité, basé sur l'engagement de tous.

Lancée le 16 septembre, l'année scolaire 2024-2025, a été placée sous le thème d'une « école au service des compétences réelles de la vie ». En rappel, Les élèves bénéficieront d'un second congé de détente au cours de ce deuxième trimestre, conformément au découpage de l'année scolaire 2023-2024. Pour rendre profitable cette période, le ministre des enseignements primaires et secondaires, professeur Dodzi Kokoroko initie un « Forum scolaire ».

L'information est donnée à travers une note adressée le 24 janvier dernier aux directeurs régionaux de l'éducation, chefs d'inspection, chefs d'établissement, directeurs d'école, enseignants et parents d'élèves. En effet, dans la dynamique et dans le souci constant d'explorer de nouvelles stratégies en vue de renforcer davantage la participation de chaque acteur à la vie scolaire, des séances d'échanges et de partage d'expériences seront désormais instituées au cours du deuxième congé de détente sous forme de forum, a informé le ministre. « Les sujets comme Le travail des apprenants et leurs comportements citoyens », « L'utilisation efficiente des TIC », « Le suivi et le soutien parental », etc. seront principalement inscrits à l'ordre du jour », indique la note. Pour garantir un succès indéniable à ce premier forum, le professeur

porte la présentation du premier point et les perspectives ».

L'équipe-projet de l'établissement dressera le rapport subséquent au chef d'inspection qui adressera à son tour un rapport de synthèse au directeur régional. « Une banque de données des rapports, des images et des reportages de ces activités sera constituée, analysée et exploitée par les différentes structures éducatives aux fins d'acquisition de compétences réelles par les élèves », souligne la note. Ces séances qui exigent la présence effective des enseignants, des parents et des autorités locales seront assorties de résolutions ou de recommandations applicables à tous.

Il est demandé à chaque chef d'établissement, en concertation avec le bureau de l'association des parents d'élèves (APE), de communiquer au chef d'inspection : « le thème choisi en lien avec le projet d'établissement au regard des réalités du milieu les objectifs, les compétences visées, l'état d'avancement, les difficultés et les approches de solution dans la mise en œuvre dudit projet, la date et l'ordre du jour du forum qui com-



Dodzi Kokoroko invite les directeurs régionaux de l'éducation, les inspecteurs et les chefs d'établissement « à s'investir activement dans les activités préparatoires et dans l'organisation de ces importantes rencontres d'échanges ».

Il est demandé à chaque chef d'établissement, en concertation avec le bureau de l'association des parents d'élèves (APE), de communiquer au chef d'inspection : « le thème choisi en lien avec le projet d'établissement au regard des réalités du milieu les objectifs, les compétences visées, l'état d'avancement, les difficultés et les approches de solution dans la mise en œuvre dudit projet, la date et l'ordre du jour du forum qui com-

INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : Quand la négligence, imprudence et laxisme tuent impunément

Alors que le pays peine encore à tourner la page sombre du drame de Zongo, où l'effondrement d'une passerelle a coûté la vie à plusieurs citoyens en décembre 2024, un nouvel accident vient endeuiller la nation. Cette fois, c'est à Togblé que l'irresponsabilité et le laxisme ont frappé.



Le drame de Zongo a mis en lumière les graves défaillances dans l'entretien des infrastructures publiques et la sécurité routière. En réponse, des annonces officielles ont été faites pour renforcer la sécurité et la surveillance des ouvrages. Pourtant, à peine deux mois plus tard, la négligence se manifeste à nouveau avec un accident qui aurait pu être évité.

Le 8 février 2025, à Togblé, un conteneur mal fixé s'est détaché d'un camion en pleine circulation sur la nationale N°1, écrasant un jeune homme et blessant grièvement deux autres. Le président du mouvement

Martin Luther King, Pasteur Edoh Komi, également deuxième adjoint au maire de Golfe 2, a tiré la sonnette d'alarme et exigé l'ouverture d'une enquête face à cette tragédie qu'on peut qualifier de « criminelle ».

Un laxisme systémique qui tue
L'incident de Togblé relance une question cruciale : comment un conteneur peut-il tomber d'un camion en mouvement si les normes de sécurité et les dispositifs de fixation étaient rigoureusement respectés ? Un tel scénario ne peut s'expliquer que par des failles majeures dans les mécanismes de contrôle. Soit le

conteneur était mal sécurisé avant le départ, soit les vibrations de la route ont mis en évidence un défaut structurel dans l'arrimage. Dans les deux cas, cela démontre une absence totale de rigueur dans l'inspection des poids lourds, laissant place à des négligences aux conséquences tragiques.

Le drame de Zongo aurait dû être une leçon. Pourtant, malgré l'indignation suscitée, les mesures de contrôle ne semblent pas avoir été renforcées, notamment dans le transport de marchandises lourdes. Le système de corruption, gangrénant l'administration, permet aux transporteurs d'échapper aux normes élémentaires de sécurité en échange de quelques billets de banque. La mort de ce jeune homme à Togblé est une mort de trop.

Il est impératif que les autorités cessent de fermer les yeux et prennent enfin leurs responsabilités. Le ministre de la Sécurité doit non seulement sanctionner les transporteurs fautifs, mais aussi exiger des comptes aux agents chargés du contrôle des véhicules au port et sur les axes routiers.

Il est temps de passer de l'indignation à l'action. Chaque vie sacrifiée par négligence est une défaite de l'État face à son devoir premier : protéger ses citoyens

Un conteneur détaché, des manquements répétés

Ce n'est pas la première fois qu'un

tel drame se produit sur les routes du pays. Ces dernières années, les accidents impliquant des conteneurs mal arrimés se sont multipliés, causant des pertes en vies humaines et des blessures graves. Malgré les indignations récurrentes, aucune mesure efficace n'a été mise en place pour éviter la répétition de ces tragédies. Pour le MMLK, les responsabilités sont claires. L'organisation pointe un contrôle insuffisant à la sortie du port autonome de Lomé, où de nombreux camions prennent la route sans que la conformité des chargements ne soit rigoureusement vérifiée. Elle dénonce également un laxisme dans l'application des normes de sécurité, qui permet aux transporteurs de circuler sans respecter les règles d'arrimage. Enfin, le MMLK note une impunité persistante, qui fait que les fautifs ne sont jamais inquiétés après de tels drames.

« Jusqu'à quand les citoyens togolais devront-ils payer de leur vie l'irresponsabilité des autorités et des transporteurs ? », s'interroge Pasteur Edoh Komi, le responsable du MMLK.

Les exigences du MMLK : des mesures fortes et immédiates

Face à la gravité de la situation, le MMLK exige des actions concrètes et immédiates pour éviter que d'autres familles ne soient endeuillées par de tels drames. Ainsi, l'organisation demande l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante pour situer les responsabilités de cet accident, aussi

bien du côté du transporteur que des autorités en charge des contrôles.

Le MMLK appelle au renforcement des contrôles à la sortie du port et sur les routes, avec des sanctions sévères en cas de non-respect des normes de sécurité. Il suggère une réforme urgente du cadre réglementaire du transport de marchandises lourdes, imposant des exigences strictes en matière d'arrimage et des inspections régulières des véhicules. Par ailleurs, l'organisation réclame l'indemnisation des victimes et de leurs familles, pour leur éviter de subir une double peine, à la fois humaine et financière. Sans oublier un suivi rigoureux des engagements des autorités, afin d'éviter que ces mesures ne restent une fois de plus lettre morte.

Un appel à la responsabilité du gouvernement

Le MMLK rappelle que la sécurité routière doit être une priorité nationale et que la vie humaine ne peut être reléguée au second plan. Il appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités et à ne plus se contenter de réactions tardives après chaque drame.

« Il est temps que le gouvernement cesse de se contenter de condamnations verbales après chaque tragédie. La prévention doit être au cœur des politiques publiques pour éviter que de tels drames ne se répètent », martèle Pasteur Edoh Komi.

TMoney

devient

mixx

By

yas

www.yas.tg

 in f

Service client : 888